LA Gazette PERPEZACOISE

N° 25 • DECEMBRE 2022

MAIRIE

Tél. : 05 55 25 11 42 - Fax : 05 55 25 96 41 - mairie.perpezac@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
de 13h30 à 17h

PERMANENCES

Les élus seront à votre écoute à la mairie
le 1er samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30

Prochaine permanence : 6 janvier

ÉTAT CIVIL

Mariage

Mr. **VAN EKEREN Sébastianus, Gérardus, Johannes** & Mme **VAN DER WEGEN Maria, Anna, Adriana**

domiciliés au Bourg,

se sont dit « oui » le 03/11/2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 décembre 2022

1/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la dématérialisation des marchés publics imposée par la réglementation en 2018, le Conseil Départemental (CD 19) a sollicité et a permis à la commune d'adhérer à sa plateforme « Achat Public » par le biais d'une convention de mise à disposition dont l'échéance arrive à son terme le 31 décembre 2022.

Le CD 19 propose de renouveler ou non l'adhésion de la commune avec une nouvelle convention d'une durée de cinq ans du 01/01/2023 au 31/12/2027, maintenant le principe de gratuité pour tous les adhérents à cette plateforme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour 5 ans cette adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics du CD 19.

2 / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ADS AVEC LA CABB

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention du Département d'un montant de 4699.00 € a été accordée à la commune le 10 juin 2022 concernant l'aire de jeux. Il a été demandé des devis supplémentaires pour finaliser l'aménagement de l'aire de jeux qui s'élèvent à la somme totale de 9 466.50€ HT et 11 359.80 € TTC. Une subvention complémentaire peut être demandée au Département, (25% du montant HT), soit 2 366.62 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention qui sera établie pour une période de 5 ans et s'appliquera pour les demandes déposées à compter du 1er janvier 2023.

3 / DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA CABB.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Monsieur Christophe BEGA, conseiller municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué (titulaire ou suppléant) à la commission Développement Touristique de la CABB.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Monsieur Bernard GAY : titulaire

Monsieur Jérôme LAURIER : suppléant

4 / RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT DE DROITE DE L'ÉCOLE.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de réhabilitation du logement locatif communal côté droit de l'école sont terminés.

Il est nécessaire de revoir le montant du loyer compte tenu de l'amélioration du confort apporté à cet appartement (amélioration de la performance énergétique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer de l'appartement communal côté droit à 400.00 € à compter du 1er janvier 2023, payable dans les conditions fixées sur le bail.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera établi à chaque location.

5 / VENTE D'UN GARAGE À TITRE GRATUIT

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer par vote sur les éléments suivants :
Monsieur Jean FREYSSINEL souhaite céder à titre gratuit à la commune la « nue-propriété » du garage lot 1 de l'ensemble immobilier « Point Lecture/ex-Bâtiment Durantie » sis sur la commune de Perpezac Le Blanc et cadastré E 1104, E 1105 et E 1106.

L'usufruit sera conservé sa vie durant par Monsieur Jean FREYSSINEL et une réversion de celui-ci au profit de son épouse, Madame Marie PAUSE épouse FREYSSINEL sera prévue à l'acte de sorte que l'usufruit s'éteindra au décès du dernier époux FREYSSINEL.

Aux termes de cette cession l'état descriptif de division contenant le règlement de copropriété reçu par Maître PEYRONNIE le 20 juillet 1998 sera annulé.

Par la suite un état descriptif de division sans règlement de copropriété sera établi conformément aux travaux de Monsieur Loïc DEPLACE Géomètre Expert à Brive La Gaillarde, aux fins de permettre d'identifier le lot grevé d'usufruit.

Les frais de ces actes seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal accepte la vente du garage par Monsieur Jean FREYSSINEL à titre gratuit dans les conditions ci-dessus énoncées.

6 / QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de l'Aire de Jeux. Présentation du projet d'aménagement paysager.
- Du côté de l'école : le conseil d'école a eu lieu à Louignac le 18/11. Un spectacle de Noël a été offert aux enfants par les deux APE le 2/12 à Louignac. Le passage du Père noël de l'école est prévu le jeudi 15/12.
- Eboulement du mur du cimetière : le devis de réparation établi par l'entreprise COURSOLLE s'élève à 22742,56 €.
- Le Marché de Noël aura lieu samedi 10/12 de 10h à 18h

Le compte-rendu détaillé est consultable sur le site Internet de la Commune
www.perpezac-le-blanc.com/compte-rendus-des-reunions-du-conseil-municipal

NOTRE **AVANCÉE**

ACTIVITÉS DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

Travaux extérieurs : Entretien du réseau routier communal, réalisation des saignées, débouchage des fossés, balayage des feuilles, nettoyage des coupe-d'eaux.

Travaux intérieurs : Agencement et rangement bâtiments communaux.

› suite page 4

NOTRE **AVANCÉE**

ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER COMMUNAL

L'entreprise Hamelin passe actuellement l'épareuse sur le territoire de la commune. Elle réalise l'entretien des rives des talus et des chaussées de notre réseau routier communal.

AIRE DE JEUX

Les jeux, table de pique-nique, bancs sont en place sur la future aire de jeux..

Les conditions météorologiques actuelles ne nous permettent pas de terminer le remblaiement des espaces de sécurité affectés à chacun des jeux.

En concertation avec le responsable départemental du Label Villes et Villages fleuris, de l'agent technique communal, de représentants du Conseil Municipal, **un projet d'aménagement paysager a été construit et proposé au Conseil**. Ce projet est consultable sur le site internet de la commune :

www.perpezac-le-blanc.com/2022/12/17/projet-amenagement-paysager-aire-de-jeux/

Les premières plantations d'arbres devraient intervenir prochainement. L'ouverture de l'aire de jeux est envisagée au début du printemps.

DÉCORATIONS DE NOËL

Nous remercions vivement les habitants et les représentants d'associations qui ont contribué à la décoration du village et de ses hameaux en cette période de fêtes.

Mmes DAVID Paulette et FREYSSINEL Marleine ont créé une magnifique crèche sur le parvis de l'église.

Le samedi 3 décembre les membres du conseil municipal ont installé les décorations en traversée de voirie.

COMMUNIQUÉS

FERMERTURE DES DECHETERIES DU SIRTOM

Le Sirtom nous informe que l'ensemble des déchèteries du SIRTOM fermera exceptionnellement à 12h00 les samedis 24 et 31 décembre 2022.

GEL ET COMPTEUR D'EAU

L'hiver est là ! Les bons gestes pour protéger vos installations d'eau

Installé à l'extérieur de la maison ou dans une pièce non chauffée, votre compteur d'eau peut être sensible au gel. Il peut casser sous la pression de l'eau qui augmente de volume en gelant. Conformément au règlement du service de l'eau, les compteurs sont la propriété de l'Agglo de Brive, il incombe en revanche aux usagers d'en assurer la bonne protection.

Pour en savoir plus
Rendez-vous sur le site internet :

eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr

Pour toute question, le Service Client de SUEZ est disponible, **du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**, au n° de téléphone :

05 67 80 67 68
(appel non surtaxé)

Votre distributeur d'eau, SUEZ, recommande quelques gestes simples pour entretenir et protéger votre compteur et vos installations intérieures.

Comment protéger votre compteur d'eau ?

Pour éviter des désagréments (casse de canalisations, fuites, coupures d'eau…), SUEZ vous recommande de vérifier et de protéger votre compteur en le calfeutrant avec des plaques de polystyrène ou des protections adaptées vendues dans les magasins de bricolage.
Autre solution : remplir un sac avec des chips de polystyrène et le poser sur le compteur.
Il faut éviter les matériaux absorbant l'humidité comme la laine de verre et le papier, mais aussi les matériaux organiques comme la paille ou les feuilles qui risqueraient de geler le compteur.

Comment protéger vos canalisations ?

Il est recommandé d'entourer toutes les canalisations extérieures ou celles situées dans des pièces non chauffées, d'une gaine isolante ou de polystyrène. La laine de verre, le papier ou la paille sont à proscrire.

Que faire en cas de compteur d'eau gelé ?

Si votre compteur est gelé, il faut en premier lieu couper l'eau afin d'éviter toute inondation au moment du dégel. L'utilisation d'une source de chaleur (un sèche-cheveux par exemple) permettra de débloquer la canalisation gelée. Il ne faut, en revanche, jamais utiliser de flamme.

La télérelève arrive chez vous !

Dans le cadre de la démarche de préservation des ressources en eau du territoire, l'Agglo de Brive et SUEZ procéderont au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau d'ici à fin 2024.

Les compteurs communiqueront leurs index, par fréquence radio, au centre de pilotage du service.
Chaque usager pourra alors bénéficier d'un suivi quotidien de sa consommation ainsi que d'autres services gratuits accessibles, via le site internet ou l'application mobile qui sera téléchargeable dès janvier 2023.

Une innovation qui vous facilite la vie !

- Être alerté par sms ou par mail en cas de fuite.
- Ne plus être dérangé par la relève des compteurs pour plus de tranquillité.
- Être connecté pour suivre et mieux maîtriser sa consommation d'eau.
- Être facturé précisément d'après vos consommations réelles pour plus de transparence.

Comment ça fonctionne ?

- Le service client SUEZ vous informe de l'opération de pose.
- Un technicien réalise gratuitement l'installation d'un compteur connecté.
- Le compteur transmet quotidiennement les informations à un serveur informatique sécurisé.
- Ces données sont consultables à partir de votre compte client en ligne « Tout sur mon eau ».

Pas encore de compte en ligne ?

- Connectez-vous sur eau-agglodebrive.toutsurmoneau.fr ou sur l'application mobile.
- Cliquez sur « mon compte en ligne ».
- Créez simplement votre compte en vous munissant de votre référence client indiquée sur votre facture d'eau.
- Accédez aux services digitaux proposés par SUEZ pour gérer au plus juste votre budget eau.

L'ATELIER DES LUTINS DU PÈRE NOËL

« L'Atelier des Lutins du Père Noël » s'est réuni plusieurs après-midis de décembre, pour des moments de partage, de rigolades, avec presque rien, tout simplement des branches de sapin, de houx, des fleurs de saison, des bocaux, des boules, des rubans, des bougies, des bouts de bois, d'ardoise, de la colle, de la peinture, des guirlandes….

Des heures de très belle complicité entre des enfants appliqués et des femmes motivées pour les encourager qui tout en s'amusant ont créé de belles décorations pour le Marché de Noël.

MOMENT **RECETTE**

– Bûche Framboise Chantilly Mascarpone –

Préparation : 40 min. | Cuisson 12 min.

INGRÉDIENTS

Pour le biscuit :

- *4 oeufs*
- *100 g de sucre*
- *100 g de farine*
- *1 c.à.c. de levure*
- *25 g de beurre fondu*

Pour la chantilly :

- *30cl de crème liquidie 30% de matière grasse*
- *250 g de mascarpone*
- *4 c.à.s. de sucre glace*

*

> *Préparation du biscuit :*

• Séparer les blancs des jaunes d'œufs. Monter les blancs en neige.

• Battre les jaunes avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse. Ajouter ensuite le beurre fondu.

• Mélanger la farine avec la levure. Ajouter le mélange des jaunes tout en remuant.

• Ajouter ensuite les blancs montés en neige. Mélanger.

• Verser la préparation dans un moule à génoise plat ou sur une plaque allant au four recouverte de papier sulfurisé. Étaler à l'aide d'une marquise.

• Mettre au four 12 minutes à 180° C.

• Après cuisson, rouler dans un torchon et laisser refroidir.

> *Préparation de la chantilly :*

• Battre la crème liquide froide au batteur électrique pendant 5 minutes.

• Ajouter le mascarpone et le sucre glace. Battre encore 5 minutes puis réservez au frais.

> *Montage :*

• Dérouler la génoise, tartiner de chantilly et ajouter des morceaux de framboises fraîches.

• Rouler, puis recouvrir de chantilly.

• Couper, les deux extrémités du gateau pour laisser apparaître une tranche bien nette.

• Réserver au frais jusqu'à dégustation.

Bon appétit !

MOMENT **DETENTE**

COLORIAGE

D	N	R	F	A	K	C	N	D	V	G	M	B
E	I	E	C	L	Q	Q	O	A	B	U	S	O
I	M	R	H	U	B	M	C	E	O	I	A	U
G	E	E	A	T	A	J	O	K	N	R	P	L
U	N	I	U	I	R	G	L	I	B	L	I	E
O	N	M	S	N	B	G	F	C	O	A	N	V
B	E	U	S	W	E	B	B	O	N	N	E	T
B	R	L	E	B	O	T	T	E	S	D	T	T
K	L	Ç	T	E	H	C	O	L	C	E	L	H
G	V	U	T	U	A	E	N	I	A	R	T	O
C	A	D	E	A	U	A	E	G	I	E	N	T
Y	G	Q	I	E	T	O	I	L	E	Ç	U	T
Q	Y	P	E	R	E		N	O	E	L	Z	E

MOTS MÊLÉS DE NOËL

SAPIN
BOULE
GUIRLANDE
BOUGIE
CADEAU
ETOILE
RENNE
LUTIN
PERE NOEL
TRAINEAU
HOTTE
BARBE
BOTTES
BONNET
LUMIERE
BONBON
CLOCHE
FLOCON
NEIGE
CHAUSSETTE

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

PROJET VÉLO

Au retour des vacances, notre classe a bénéficié des kits vélos cycle 2 de l'USEP. Ce matériel a permis aux enfants de mener un cycle vélo pendant 3 semaines, et de valider le bloc 1 de compétences du Savoir Rouler à Vélo.

Notre classe a également bénéficié de la présence d'éducateurs sportifs diplômés d'État sur deux séances afin d'accompagner et de former les enseignants à l'utilisation de ce matériel.

SPECTACLE DE NOËL

Le vendredi 2 décembre, les deux APE ont proposé aux familles et aux enfants de se réunir à la salle des fêtes de Louignac pour assister au spectacle intitulé « Le noël des pirates ».

Emilie Villalonga et Thomas Pinto nous ont présenté une création de 45 min mêlant chansons, théâtre et chorégraphies sur un fond de magie de Noël.

PROJET INTERGENERATIONNEL

Un grand merci aux super bénévoles : Anne-Marie, Annie, Muriel et Michèle qui ont accompagné les enfants au cours de 5 matinées pour leur apprendre les étapes de la couture et du tricot. Chaque enfant a pu participer à la confection de différents petits objets, qui ont ensuite été vendus au marché de noël de Perpezac.

SORTIE CINEMA

Les deux classes du RPI se sont rendues au cinéma de Terrasson le lundi 12 décembre.

Les enfants ont découvert « **Belle et Sébastien Nouvelle génération** », histoire bien connue revisitée et modernisée, avec des paysages merveilleux.

VISITE DU PERE NOEL

Il a fallu être bien sage pour déguster un délicieux repas de fêtes et rencontrer le Père Noël.

JOURNEE ANGLAISE

Eléanor Moore, anglaise résidant à Saint Cyprien, nous a fait le plaisir de passer le vendredi de la sortie en classe avec nous !

Au programme : brunch, dessert de Noël (Trifle [traï•fol]), discussion autour de Noël en Angleterre, et confection de Crackers !

Merci Ellie pour ta gentillesse et ta disponibilité ! Merry Christmas !

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LES AINÉS D'AYEN ET DE PERPEZAC LE BLANC

Pour cette année 2022, L'Association Les Ainés d'Ayen et de Perpezac le Blanc a décidé d'organiser le repas de fin d'année des adhérents et de leurs invités le 12 novembre.

Après une reprise difficile des activités du club, dans un contexte toujours présent de la covid, 37 convives se sont retrouvés au restaurant « le Colombier » à Saint-Pantaléon-de-Larche, dans une ambiance conviviale et musicale avec notre ami Fernand l'accordéoniste. Valses, tangos, et autres danses ont vite entraîné sur la piste nos gaillardes et gaillards aînés assurant le spectacle dans la joie et la bonne humeur.

Cette journée nous a permis d'échanger et de partager de très agréables moments, autour d'objectifs communs. Comme chaque année, une vente de jacinthes et de kalanchoés a été organisée au profit du téléthon.

La Présidente : Monique PERRIER

ZOOM SUR...

– Marché de Noël du 10 décembre –

Vous étiez nombreux, malgré la fraîcheur de cette journée, à participer à notre marché de Noël.

Un grand merci à nos exposants pour la qualité, la diversité, la richesse des produits proposés.

Merci à tous nos visiteurs, vous avez pu garnir la hotte du Père Noël, vous régaler, déjeuner sur place, passer vos commandes pour les fêtes, vous réchauffer avec un bon vin chaud ou avec de délicieux marrons grillés qui embaumaient le marché….

Les enfants, accueillis à la bibliothèque en fin de matinée, ont pu écouter un conte qui retraçait la vie du Père Noël. Tout au long de l'après-midi, ils ont pu faire des promenades en calèche en sa compagnie.

Toute la journée, accompagnés de leurs parents et de leur maîtresse, ils ont pu vendre de belles décorations de Noël créées à l'école ou pendant les après-midis de « l'Atelier des lutins du Père Noël ». L'argent recueilli servira au financement de leur futur voyage scolaire ou autres sorties.
Vous avez pu aussi découvrir et déguster notre bûche géante, sa vente nous a permis de reverser 82.50 € au Téléthon, qui viennent se rajouter au produit de la vente de fleurs, pour un montant totl de 437,50€.

Merci à nos commerçants ouverts en ce jour de marché pour leur accueil chaleureux, leurs spécialités du moment, et pour leur dévouement tout au long de l'année.

Merci infiniment à tous nos bénévoles sans qui ces belles journées ne pourraient pas voir le jour !!!

Gazette

BLAGUE DU MOIS

Un petit garçon écrit au Père Noël : « Cher Père Noël, je suis orphelin et n'ai jamais eu de cadeau, pourrais-tu m'envoyer 100 euros s'il te plaît ? »
Le facteur, ému par la lettre, fait une collecte auprès de ses collègues du centre de tri, mais ne parvient qu'à récolter 50 euros qu'il envoie au garçon.
Il reçoit une nouvelle lettre : « Cher Père Noël, je te remercie pour ton argent... mais les postiers m'en ont piqué la moitié ! »

Nos commerces vous accueillent :

BOULANGERIE
LA CROUSTILLE
Ouvert de 7h à 12h30
Sauf mercredi et dimanche

CAFE - TABAC
LABROUSSE
« *Chez Yvette* » pour les intimes
Ouvert tous les jours
dès 8h du matin

POISSONNERIE
LE GOÉLAND
Sur la place du village
le mercredi à 10h
et les samedis du marché

LA FERME D'ALLOGNE
Ouvert tous les jours sur RDV
05.55.85.26.93 / 06.40.06.85.35

BROCANTE
LES TUILLÈRES DÉCO
Vendredi - Samedi - Dimanche
10h - 12h / 14h30 - 18h30

FLEUR D'IRIS
Chambres d'Hôtes - Petit Restaurant
Ouvert tous les jours
Réservation au 06 69 46 52 99

LA FORGE DE NOGER
Sur la place du village
tous les premiers lundi et jeudi
du mois de 9h à 10h

Publier dans la Gazette ? C'est possible > lagazetteperpezacoise@gmail.com

PUBLICATION N°25
DECEMBRE 2022

Responsables de la publication : Les membres de la Commission Communication
Responsables des articles sur les associations : Les Présidents d'associations
Réalisation : Rémi Alcorn

© Photos : Annie Cormeroie / Caroline Laramade / Reg Alcorn / Laura Benkemoun Dulery
Francine Lapouge / Claire Agnoux / Gérard Labrousse / Gérard Cooper / Bernard Gay / Rémi Alcorn

Imprimé et distribué par nos soins
LE CONSEIL MUNICIPAL DE PERPEZAC-LE-BLANC

Retrouvez les précédentes Gazettes sur le site de la commune
www.perpezac-le-blanc.com/la-gazette-perpezacoise